L'Autorité sanctionne Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires

Publié le 08 novembre 2022

Secteur des verres optiques : l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur de 81 067 400 euros la societé Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires.

À la suite d'opérations de visite et de saisie, d'auditions et d'échanges avec les principaux acteurs du secteur des verres optiques, l'Autorité de la concurrence sanctionne, à hauteur de 81 067 400 euros, la société Essilor International SAS, pour avoir, durant 11 ans et 7 mois, mis en œuvre des pratiques commerciales discriminatoires visant à entraver le développement en France, de la vente en ligne de verres correcteurs. La société EssilorLuxottica SA, est quant à elle, en tant que société mère, sanctionnée solidairement avec la société Essilor International SAS, à hauteur de 15 400 000 euros.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 NOVEMBRE 2022

Lire le communiqué

Secteur des verres optiques : l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur de 81 067 400 euros la societé Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires